

Pourquoi? Parce que les premières décisions que je vais prendre dans les prochaines semaines feront jurisprudence pour la suite du processus. Par ailleurs, je me suis engagée à revoir tous les centres culturels en assemblée générale le 28 mars prochain. Dans l'attente, j'aurai encore des réunions avec les deux fédérations représentatives des centres culturels. Ma démarche peut donc se résumer par les mots concertation, responsabilité et mise en œuvre progressive.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Madame la Ministre, vos propos montrent votre volonté sans limite de répondre aux acteurs. Mais j'ai l'impression que le courant ne passe pas entre vous-même, votre équipe et les centres culturels. La méthodologie que l'on va revoir aujourd'hui aurait peut-être dû être définie dès le début de la concertation. Les professionnels de ces centres culturels ne souhaitent pas vous rencontrer pour apprendre les mauvaises nouvelles ou les constats, mais être associés et vous voir sans délai afin d'aller plus loin dans le travail de concertation et de réflexion.

J'espère de tout cœur que la nouvelle méthodologie proposée sera nettement plus efficace. En tout cas, je pense qu'il est temps de faire un travail constructif et positif dans l'intérêt des centres culturels. Nous comptons sur vous, ils comptent sur vous. Je me permettrai de revenir sur ce dossier en commission parce que je pense qu'il n'est pas clos. Il serait intéressant de suivre la poursuite de ce travail dans les semaines et les mois à venir.

12.4 Question de M. Dimitri Legasse à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Aides sociales aux étudiants, en hausse»

M. Dimitri Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, selon une étude produite à votre demande par la commission «Affaires sociales» de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), on assiste à une hausse très importante du nombre d'étudiants qui demandent de l'aide auprès des services sociaux de leur établissement. On parle d'une augmentation de plus de 15 %, soit 16 000 demandes lors de l'année académique 2012-2013 et 18 500 demandes trois ans plus tard. Ce nombre est important.

En étant optimiste, on peut considérer que c'est une bonne chose. Cela signifierait que davantage d'étudiants issus d'un milieu précarisé se lancent dans des études supérieures. Je ne doute pas un seul instant que les mesures qui sont prises y contribuent.

Que pensez-vous de cette hausse? Avez-vous une explication? Comment comptez-vous y faire? Comment expliquer la différence entre les

montants alloués, d'une part, aux hautes écoles et, d'autre part, aux universités?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je suis d'accord avec vous. Effectivement, c'est à ma demande que la commission de l'ARES s'est penchée sur ce dossier. Je tiens à remercier les hautes écoles et les universités qui ont toutes répondu aux questions. Seules les écoles supérieures des arts ont donné moins de réponses, mais elles ne représentent qu'une petite partie de l'enseignement supérieur.

Les services sociaux viennent en complément des aides aux étudiants. Les allocations et les bourses d'études ne peuvent pas être mises sur le même pied que les aides sociales. Une augmentation significative des demandes d'aide est observée. Elle peut être expliquée par une plus grande précarité de certains étudiants. Par ailleurs, un plus grand nombre d'étudiants, qui sont dans des situations difficiles, ont le courage de commencer des études, contrairement à auparavant. La proactivité des services sociaux, qui couvrent de nombreux sujets, comme l'aide au logement, peut aussi être une des raisons de cette augmentation. Mais la liste de ces thèmes serait fastidieuse à réaliser en séance plénière, dans le temps qui m'est alloué. L'augmentation du nombre d'étudiants fréquentant les écoles supérieures peut aussi expliquer cette croissance des demandes.

La différence des moyens octroyés aux universités et aux hautes écoles est historique. Elle peut s'expliquer par différents facteurs, mais elle mérite que nous nous y attardions. Les droits d'inscription à l'université sont nettement supérieurs à ceux des hautes écoles. Cependant, un léger problème budgétaire m'empêche de répondre de manière satisfaisante à votre question.

M. Dimitri Legasse (PS). – La différence est en effet importante. Il s'agit du simple au double, si je ne m'abuse. Cela dit, j'espère que vous trouverez tôt ou tard les moyens budgétaires nécessaires.

12.5 Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Rencontre entre le ministre et le patron de TF1»

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez rencontré le patron de *TF1*. Nous vous avons poussé à le faire: vous l'avez fait, c'est très bien.

Depuis plusieurs semaines, on le sait, le secteur s'intéresse à la volonté éventuelle de *TF1* d'organiser des décrochages publicitaires spécifiques, destinés au public et à l'audience de la